

## **Repères éthiques d'AlterPresse**

**Mars 2006**

- AlterPresse publie des informations dont elle établit l'origine, la véracité et l'exactitude.
- AlterPresse traite dans les formes professionnelles requises les informations d'intérêt public, dont tous les éléments n'ont pu être réunis.
- En cas d'erreur, AlterPresse rectifie et garantit le droit de réponse et le droit de réplique aux individus et organisations ou institutions lésées.
- AlterPresse respecte scrupuleusement la vie privée et la dignité humaine. Seul l'intérêt public justifie la diffusion d'informations touchant à la vie privée.
- AlterPresse s'abstient de diffuser des propos diffamatoires, injurieux ou haineux.
- AlterPresse cherche à refléter la réalité, à susciter la réflexion et contribuer à l'action citoyenne.
- AlterPresse est autonome dans sa ligne éditoriale, décidée exclusivement par ses propres instances appropriées.
- AlterPresse cultive l'ouverture, l'humilité et le sens de l'équité, de l'honnêteté et de la responsabilité.
- AlterPresse n'est la tribune ou l'instrument d'aucun parti ou groupement politique. En revanche, elle reste attentive aux pans de l'actualité immédiate ou lointaine s'inscrivant dans une dynamique tendant vers la démocratie participative et le développement alternatif.

## **Code de publication sur AlterPresse**

**(à l'intention de tout-e contributeur-trice)**

**Mars 2006**

- AlterPresse est un média d'information, qui couvre beaucoup plus que l'actualité. Elle est aussi un espace d'expression et s'ouvre à des contributions extérieures qui peuvent être des documents (notes, déclarations, rapports, études et autres) ou des articles de fond sur des sujets d'intérêt public.
- AlterPresse accorde un intérêt particulier à des articles documentés, fondés sur des arguments rationnels et rédigés avec soins.

- AlterPresse accorde une attention spéciale aux articles et documents issus des milieux de la recherche ainsi que ceux traitant de situations qui se rapportent aux secteurs sociaux, aux couches défavorisées ou marginalisées, aux femmes, aux paysans, aux ouvriers, aux habitants des quartiers populaires, aux enfants, aux processus sociaux, économiques, politiques et culturels avec le souci de présenter les réalités dans toute leur complexité.
- Les articles soumis à AlterPresse sont d'abord de la responsabilité de leurs auteurs. Mais, en tant que diffuseur, AlterPresse s'arc-boute toujours au respect de la vérité, de la vie privée et ne tolère aucun propos diffamatoire.
- AlterPresse préconise la prise en compte par ses contributeurs des valeurs de respect d'autrui et de courtoisie.
- Les articles et autres documents soumis à AlterPresse ne sont pas automatiquement publiables. S'ils sont retenus, leur diffusion ne répond qu'à l'agenda exclusif de publication d'AlterPresse.
- La publication d'articles ou documents sur AlterPresse relève uniquement de la structure éditoriale de l'agence.
- Tout texte ou document anonyme est irrecevable par AlterPresse.
- Cependant, l'agence peut garantir l'anonymat à tout-e contributeur-trice qui le sollicite.
- AlterPresse n'est pas tenue de fournir les motifs de refus d'un article ou d'un document.
- AlterPresse ne publie pas d'article-réponse à un article publié par un autre média.